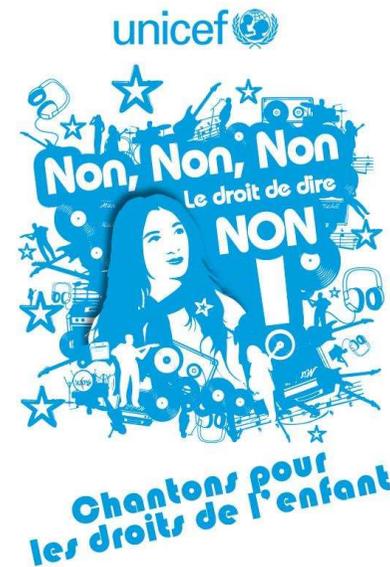


Chantons pour les droits de l'enfant !



L'Unicef France et Camélia Jordana s'unissent pour les droits de l'enfant...

**Dossier pédagogique
Primaire/Collège**

Le 20 novembre : journée internationale des droits de l'enfant



Tous les ans, le **20 novembre**, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) fête son anniversaire !

La Convention internationale des droits de l'enfant est un **texte fondateur** que l'Unicef a pour mission de défendre et à partir duquel il définit ses missions en France et dans le monde.

Dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, qui aura lieu le 20 novembre prochain, l'opération nationale de l'Unicef France parrainée par Oxmo Puccino, « **Chantons pour les droits de l'enfant** », est cette année portée par **Camélia Jordana**.

Fêtez les droits de l'enfant en chanson !

Afin de soutenir les droits de l'enfant dans le monde, l'Unicef France, Camélia Jordana et Doriand (le parolier de la chanson d'origine) ont travaillé ensemble à la réécriture de la chanson « *Non, non, non* ».

Cette chanson vise à **sensibiliser petits et grands aux droits de l'enfant**, en particulier aux droits à la participation et à l'expression, et au droit de dire « non » aux injustices qui touchent les enfants ici et ailleurs.



Révélation de la ***Nouvelle Star* 2009**, la jeune chanteuse **Camélia Jordana** est très appréciée des jeunes. Parce qu'elle est sensible à la **cause des droits de l'enfant**, l'Unicef France l'a sollicitée pour sensibiliser les principaux concernés par ces questions **en réécrivant l'une des ses chansons**.

[En savoir plus sur cette opération](#)

Une opération participative et interactive

→ La chanson devient la base d'un **clip participatif** ouvert à tous, visible sur WAT.tv, le media vidéo des 15/25 ans.

Tous les enfants et les jeunes sont invités à apporter leur contribution au clip. Pour cela, il suffit de se rendre sur www.wat.tv/unicef-camelia-jordana, la chaîne officielle hébergée par WAT.tv partenaire de l'opération, et de suivre les instructions.

→ **Le 20 novembre : tous les enfants et les jeunes et ceux qui le souhaitent sont invités à organiser ou à participer à une flash-mob** : mobilisation d'un grand nombre de personnes au même moment, dans un lieu de passage d'une ville (Parvis de l'Hôtel de Ville, par exemple) pour danser sur la chanson.

Vous trouverez auprès des 80 comités départementaux et 160 antennes locales de l'Unicef France tout l'appui nécessaire pour organiser cet événement.
www.unicef.fr



Le droit à la participation et à l'expression

Alors que l'**Année de la jeunesse** a été lancée en août dernier par l'ONU, l'opération permet de faire connaître la **CIDE** auprès des principaux concernés - les enfants et les jeunes - et de créer une **solidarité de tous autour des droits de l'enfant**.

[En savoir plus sur l'Année internationale de la jeunesse](#)

Elle vise donc à sensibiliser petits et grands aux droits de l'enfant, en particulier aux **droits à la participation et à l'expression** et au droit de dire « non » .



J'ai le droit de participer



En savoir plus sur les missions de l'Unicef



L'Unicef dans le monde

- L'Unicef est le **fonds des Nations unies pour l'enfance**. C'est une organisation qui vient en aide aux **enfants** les plus défavorisés **partout dans le monde**, et surtout dans les **pays les plus pauvres**.
- L'Unicef agit partout dans le monde pour faire respecter **les droits des enfants** : le droit d'être soigné, le droit de manger suffisamment pour grandir en bonne santé, le droit d'être protégé contre la violence, le droit de ne pas faire la guerre, le droit d'aller à l'école...
- Ces droits sont garantis par un texte international : la **Convention internationale des droits de l'enfant**, dans lequel l'Unicef est cité comme l'organisation chargée de veiller au respect des droits de l'enfant.

L'Unicef en France

En France, l'Unicef a deux missions :

- informer le public sur la façon dont les enfants vivent dans le monde ;
- collecter de l'argent qui sera envoyé dans les pays les plus pauvres pour venir en aide aux enfants.

L'Unicef et la communauté éducative

Afin d'aider les enseignants dans leurs activités pédagogiques autour des droits de l'enfant, de la solidarité internationale et de la citoyenneté, l'Unicef France propose des outils pédagogiques sur ces thèmes et s'appuie pour cela sur un accord-cadre signé en 2006 avec le ministère de l'Education nationale.

Des outils pour exploiter l'événement avec les élèves



L'Unicef France invite tous les enseignants et les villes (mairies, centres de loisirs...) et met à leur disposition un ensemble d'outils pour permettre une **exploitation pédagogique de l'événement « Chantons pour les droits de l'enfant »** :

- Un dossier pédagogique contenant des activités
- Le texte de la chanson
- Le texte de la chanson expliqué
- La chanson (fichier mp3)
- Des fiches d'activités et livrets pédagogiques pour tout savoir sur l'Unicef et les droits de l'enfant (chiffres, témoignages...)



Tous ces outils sont **téléchargeables gratuitement** sur le site de l'Unicef France : [en savoir plus](#).

Proposition d'exploitation pédagogique

1/ Ecouter et lire la chanson :

- La chanson
- Le texte de la chanson

2/ Connaître la CIDE :

- Les grands principes des droits de l'enfant
- Questionnaire sur la CIDE et les droits de l'enfant
- Focus sur le droit à la participation et à l'expression

3/ Réaliser un travail préalable sur le texte de la chanson :

- Les champs lexicaux
- Compréhension, reformulation et écriture



Connaître la CIDE : les grands principes des droits de l'enfant

- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- J'ai le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non ».

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants.

Les enfants sont des personnes qui ont jusqu'à 18 ans.

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

En la ratifiant, les États s'engagent à respecter un code d'obligations envers leurs enfants.

La Convention internationale des droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 États).

Seuls les États-Unis d'Amérique et la Somalie ne l'ont pas ratifiée.

Elle comporte 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

Elle repose sur 4 grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



Connaître la CIDE : questionnaire



1. Qu'est-ce que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?
2. Que célèbre-t-on le 20 novembre chaque année ?
3. Sur combien de grands principes repose la CIDE ?
4. Qui est concerné par la CIDE : tous les pays du monde l'ont-ils ratifiée ?
5. Quels sont les droits de l'enfant ? Cites-en quelques-uns.
6. Les enfants ont-ils les mêmes droits partout dans le monde ?
7. Dans la CIDE, un enfant, c'est une personne qui a entre quel âge et quel âge ?
8. Combien d'articles comporte la CIDE ?
9. Quel est le rôle de l'Unicef ?
10. Quels droits sont mis à l'honneur dans la chanson ?



Focus sur les droits à la participation et à l'expression

L'essentiel

Dans une société démocratique, **tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants**. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

Les articles de la CIDE

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression. »

« L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. »

Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE.

L'action de l'Unicef

Faire de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités. Des espaces de libre expression leur sont réservés comme par exemple le site : « La voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voy/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>

L'Unicef France propose deux programmes d'engagement pour tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer : les « **Clubs Unicef jeunes** » pour les collégiens et les « **Jeunes ambassadeurs** » pour les lycéens.

Le droit à la participation et à l'expression

Retiens bien !

Dans de nombreuses régions du monde, la parole de l'enfant est trop souvent ignorée.

Le droit à la participation est un des quatre principes fondamentaux de la CIDE. Les trois autres sont la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement.

L'Unicef fait de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités.

Et en France ?

Le **Parlement des enfants** est une belle initiative de l'Assemblée nationale en matière de droit à la participation des enfants. Il s'agit d'offrir aux écoliers scolarisés en CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Il existe de nombreuses initiatives d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux des jeunes.

Il existe **1800** Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (d'après l'Anacej).



Selon toi, a-t-on le droit de tout dire ?



Travail préalable sur le texte de la chanson : les champs lexicaux



Rappel :

Un champ lexical est un ensemble de mots et expressions qui se rapportent à un même thème.

Demander aux élèves de repérer :

- le champ lexical de l'expression ;
- le champ lexical de l'enfance ;
- les termes qui incitent à participer, à agir.



À l'oral :

- Demander aux élèves de faire le lien entre ces champs lexicaux et les droits de l'enfant auxquels ils se rapportent.
- Conclure avec les élèves que le droit à l'expression et à la participation est mis à l'honneur dans cette chanson, mais que la CIDE en comporte bien d'autres : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection....

Travail préalable sur le texte de la chanson : compréhension, reformulation et écriture

Trouve des mots-clés qui résument les idées principales du refrain et de chaque couplet de la chanson.



Couplet n°1

Couplet n°2

Refrain

Prolongements possibles

- Ateliers d'écriture de poésies et chansons sur le thème des droits de l'enfant (français)
- Travail en classe sur les droits de l'enfant sur plusieurs séances (histoire, géographie, éducation civique) : débat, exposition, blog...
- Intervention d'un bénévole de l'Unicef France dans votre classe : les bénévoles des comités départementaux sont à votre disposition pour appuyer votre travail et intervenir dans votre classe.
Pour connaître leurs coordonnées : www.unicef.fr
- Filmer les élèves interprétant la chanson et poster la vidéo sur le site dédié à l'opération. www.wat.tv/unicef-camelia-jordana
- Ecrire une déclaration pour les droits de l'enfant : sur les droits à la participation et à l'expression par exemple.





Correction questionnaire sur la CIDE

1. Qu'est-ce que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirme que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par le respect des droits de l'enfant.

2. Que célèbre-t-on le 20 novembre chaque année ?

Le 20 novembre, nous fêtons l'anniversaire de la CIDE et en 2009, la CIDE a eu 20 ans (1989-2009) !

3. Sur combien de grands principes repose la CIDE ?

La CIDE repose sur 4 valeurs fondamentales : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.

4. Qui est concerné par la CIDE : tous les pays du monde l'ont-ils adoptée ? La CIDE est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié (193 pays : la Somalie et les Etats-Unis ne l'ont pas ratifiée).

5. Quels sont les droits de l'enfant ? Cites-en quelques-uns.

La Convention comprend quatre « groupes de droits » : les droits à la survie (ex. : le droit à des soins efficaces), les droits au développement (ex. le droit à un enseignement adapté), les droits à la protection (ex. : le droit d'être protégé contre l'exploitation), les droits à la participation (ex. le droit d'exprimer sa propre opinion).

6. Les enfants ont-ils les mêmes droits partout dans le monde ? Grâce à l'application de la CIDE dans les pays qui l'ont ratifiée, tous les enfants du monde sont censés avoir tous les mêmes droits. Mais en pratique, il existe encore beaucoup d'enfants dans le monde dont les droits ne sont pas respectés.

7. Dans la CIDE, un enfant, c'est une personne qui a entre quel âge et quel âge ?

Un enfant est une personne qui a moins de 18 ans.

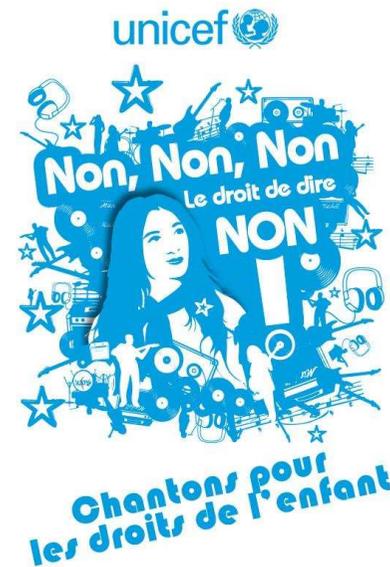
8. Combien d'articles comporte la CIDE ? La CIDE se compose de : 54 articles répartis en trois parties.

9. Quel est le rôle de l'Unicef ?

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance. L'article 45 de la CIDE énonce que l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef. L'Unicef ne fournit pas seulement des vaccins, mais apporte éducation, protection, soins et participation aux enfants qui n'en bénéficient pas.

10. Quels droits sont mis à l'honneur dans la chanson ? Le droit à la participation et le droit à l'expression, « *Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression.* » Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE . La participation est l'un des quatre principes fondamentaux de la CIDE.

Chantons pour les droits de l'enfant !



L'Unicef France et Camélia Jordana s'unissent pour les droits de l'enfant...

**Dossier pédagogique
Primaire/Collège**